

FERWAFA

reçu le 09 DEC. 1988  
n° LL  
A traiter par LL

PROCES VERBAL DE REMISE ET REPRISE DU STADE REGIONAL DE NYAMIRAMBO EFFECTUE EN ENTRE LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF ET LA PREFECTURE DE KIGALI

17/12/88

Lors de Sa visite aux Militantes et Militants de la Préfecture de KIGALI en date du 16/11/1988, Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise, Président Fondateur du M.R.N.D. le Militant Général Major HABYARIMANA Juvénal a pris la décision de céder à cette Préfecture le Stade Régional de NYAMIRAMBO.

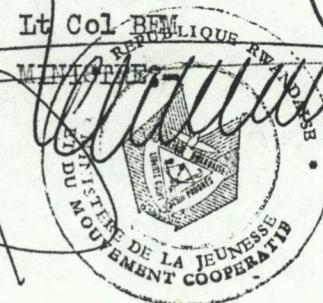
Dans le souci d'appliquer cette décision, nous avons établi et signé le présent procès-verbal de remise et reprise.

L'AN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT HUIT, LE 7 EME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE, APRES AVOIR LU ET APPROUVE LE RAPPORT DES DEUX COMMISSIONS CREEES A CET EFFET, NOUS, NDINDILLYIMANA AUGUSTIN MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF ET HABARUSHAKA CLAUDIEN PREFET DE PREFECTURE KIGALI, AVONS PROCEDE A LA REMISE ET REPRISE DU STADE REGIONAL DE NYAMIRAMBO.

FAIT A KIGALI, LE 09 DEC. 1988.

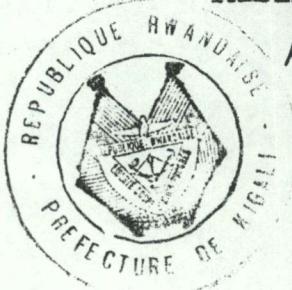
POUR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
CEDANT

NDINDILLYIMANA Augustin



POUR LA PREFECTURE KIGALI  
REPRENANT

HABARUSHAKA Claudien



PROCES VERBAL DES COMMISSIONS POUR LA REMISE-  
REPRISE DU STADE REGIONAL DE NYAMIRAMBO

---

De Commun accord entre le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et le Préfet de Préfecture KIGALI, il a été créé deux Commissions qui se sont réunies mercredi le 7/12/1988 à NYAMIRAMBO pour préparer le document de remise-reprise.

Côté Ministère :

- Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports et Président de la Commission.
- Monsieur MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe, Membre.
- Monsieur AHORWABAYE Anastase, Agent du Ministère, Membre.

Côté Préfecture KIGALI :

- Monsieur KARERA François, Président de la Commission.
- Monsieur NGIRABACU J. Baptiste, Vice-Président de la Commission.
- Monsieur RWIMIRWA Dée, Membre.
- Monsieur KADENDE J. Baptiste, Membre.
- Monsieur SENKWARE Célestin, Membre.

A. Visite du Stade :

Les deux Commissions ont constaté que le Stade est en bon état sauf quelques petites réparations en maçonnerie, électricité, et plomberie.

La parcelle du Stade comprend en outre un parking et deux terrains d'entraînement. Elle est délimitée suivant le plan cadastral de NYAMIRAMBO.

B. Utilisation actuelle du Stade :

1) Publicité au Stade

Le nouveau propriétaire du Stade devra contacter le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour l'éclaircissement de la convention entre la BRALIRWA et la FERWAFA notamment en ce qui concerne la publicité et le kiosque situé à l'intérieur du Stade.

2) Le Kiosque la Demoiselle :

Le Kiosque la Demoiselle situé dans la parcelle du Stade, son utilisation avait été autorisée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et celui des Travaux Publics et de l'Energie. Le dossier d'Exploitation sera transmis au nouveau propriétaire de cette infrastructure sportive.

3) Le calendrier du Championnat National de Football saison 1988-1989 :

Le calendrier du Championnat National de Football saison 1988-1989 en cours sera maintenu tel qu'établi par la Fédération Rwandaise de Football Amateur. Toutefois les clubs programmés devront se conformer aux modalités habituelles d'utilisation de ce Stade, c'est à dire verser à la Préfecture de KIGALI 10 % des recettes brutes perçues avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW) payables à l'avance.

4) Le compte "Location Stade Régional de NYAMIRAMBO".

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif se chargera de recueillir les frais de location du Stade des manifestations sportives et culturelles organisées jusqu'au 7/12/1988 et réglera tout litige financier antérieur.

5) Equipement sportif :

Le déménagement du matériel sportif appartenant au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et stocké au Stade sera effectué dès que possible. Le matériel d'entretien du Stade dont la liste est en annexe est mis à la disposition du nouveau propriétaire.

Concernant le mobilier utilisé normalement dans la Tribune d'Honneur (100 chaises en triplex avec pieds métalliques), le Ministre et le Préfet se mettront d'accord sur son mode d'utilisation.

6) Personnel d'entretien :

Le personnel d'entretien s'élève à 10 agents sous-contrat payés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sur son budget ordinaire. Les deux commissions ont admis que le personnel en place soit maintenu et payé par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif jusqu'au 31 Décembre 1988 étant entendu que la dernière décision sur leur nouvelle affectation et rénumération sera prise par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

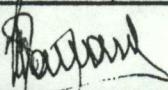
7) Gestion du Stade.

A partir de la date de signature de la remise-reprise du Stade et ses dépendances, la Gestion revient à la Préfecture KIGALI. Elle se chargera de nommer un agent Responsable du Service d'entretien et de maintenance du Stade. Il sera initié dans les premiers temps par un agent du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

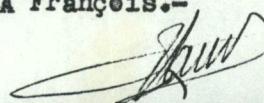
Fait à KIGALI, le 7/12/1988

Pour la Commission du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

- NJANGWE Philippe.-



Pour la Commission de la Préfecture  
- KARERA François.-



**MATERIEL A REPRENDRE PAR LA MIJEUCOOP**

---

- 1) Machine Universelle pour Musculation
- 2) Matériel d'Athlétisme et de Gymnastique
- 3) Matériel d'entraînement des Mouvements d'Ensemble.

**PERSONNEL ET MATERIEL DEVANT ETRE REMIS AVEC**  
**LE STADE REGIONAL DE NYAMIRAMBO :**

- 1) 8 bancs des remplaçants
- 2) 16 plaquettes des remplaçants
- 3) 1 Machine Tondeuse de gazon
- 4) 1 Machine de traçage des lignes du terrain
- 5) 3 tuyaux d'arresage
- 6) 2 Tourniquets
- 7) 2 paires de filets de buts
- 8) 4 drapeaux de coin
- 9) 2 fanions pour juges de touche
- 10) Matériel servant à la propreté : - 6 raclettes
  - 1 rateau
  - 6 balais
  - 4海ues
  - 2 bresses de toilettes
  - 4 terchens
  - 1 brouette.